



Déclaration préalable intersyndicale CHSCT Ministériel Travail du 25 octobre 2018

Monsieur le Président,

Depuis le dernier CHSCT Ministériel du 19 juillet, nous n'avons pu que constater une accélération des annonces dont certaines suivies d'une mise en œuvre immédiate laissant craindre une dégradation importante des conditions de travail au sein de notre ministère.

La mise en œuvre de la réforme territoriale, séance tenante dans les DIRECCTE, dans la foulée de la loi NOTRE, avait déjà entraîné un cortège de suppressions de postes et de mutations plus ou moins forcées. Aujourd'hui, alors que les effets de ce traumatisme ne sont pas encore estompés, c'est de nouveau un vaste plan de restructuration et de suppressions d'emplois qui se dessine à l'horizon 2019.

A commencer par les annonces contenues dans la circulaire du 24 juillet 2018 sur CAP 2022 qui vont engendrer des effets majeurs pour bon nombre de nos services avec des risques de mutualisation des services supports dans les régions ainsi que de nouveaux projets d'externalisation des missions.

Au-delà du plan de restructuration, c'est la violence de la méthode, à rebours de tous les principes généraux de prévention, qui a choqué et choque encore. Avant même le rendu de leur copie par les préfets de région attendu le 15 octobre, Bruno LE MAIRE annonçait le 28 août dernier un plan de suppression d'emplois sans précédent au sein des services du développement économique en DIRECCTE. Et, alors même qu'un dialogue de gestion se déroulait par-dessus la tête des agent.es, entre DIRECCTEs et Préfets de Région, cette brutale accélération a abouti à une mise en application d'office (circulaire du 15 octobre).

Alors que les CHSCT régionaux sont en charge des conditions de travail de l'ensemble du personnel des DIRECCTE (BOP 134 compris), la DRH a refusé que le CHSCT-M puisse se saisir pleinement du sujet, au prétexte de leur caractère interministériel.

Dans le champ travail, après plusieurs années de traumatisme continu des services, les conséquences continuent à peser sur les agent.es : poursuite de la mise en extinction du corps des contrôleur.es du travail, du Plan de Transformation d'Emplois avec son lot annuel de déboutés désespérés, avec en parallèle un redécoupage incessant des sections d'inspection, dans ce qui apparaît au final comme le prélude à leur disparition dans des Unités de Contrôle fusionnées.

Alors que la mobilisation des agent.es pour la reconnaissance en accident de service des suicides de nos collègues Luc et Romain avait contraint le Ministère à renoncer au pilotage par objectifs individuels chiffrés, voilà que le DGT remet ça en pire avec la note d'application de la loi ESSOC du 24 septembre 2018. Non seulement, il renoue avec les objectifs individuels chiffrés mais il innove en s'octroyant la possibilité de dicter à chaque agent.e des instructions particulières.

On aurait voulu pousser les agent.es du ministère au désespoir qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

En parlant désespoir, parlons suicides...

A la suite de notre demande lors du CHSCT Ministériel du 19 juillet, la DRH a fini par accepter de mettre en place un groupe de travail concernant les suicides et tentatives de suicides. Si nous n'avions que peu d'illusion sur les capacités de ce groupe à inverser la tendance, force est de constater que les propositions de la DRH comme celle des DIRECCTE sont encore pire que ce que nous pouvions imaginer.

Du côté des SG des DIRECCTE, il apparaît que leur préoccupation première et immédiate n'est pas de lutter contre les facteurs de risques et leurs effets, dont font partie les suicides, mais de trouver la meilleure manière d'annoncer aux agent.es la survenue d'un suicide ou d'une tentative dans les services. C'est là une preuve de leur lucidité sur le fait que de nouveaux drames vont nécessairement avoir lieu consécutivement aux réformes à venir, sur fond de baisse des effectifs à marche forcée.

Côté DRH, au-delà de l'affichage de bonnes intentions et d'engagements de principe à faire tout ce qui est possible, la seule proposition pratique concerne la circulation de l'information, la DRH ne cessant de se plaindre du manque de remontées des DIRECCTE. Manifestement, au-delà des difficultés à obtenir les informations, il apparaît que la priorité de la DRH est plutôt de faire bonne figure pour la remise des labels diversité et égalité en dépensant si nécessaire des sommes considérables tout en déplorant n'avoir aucun moyen ni aucun budget pour instaurer des mesures de prévention en matière de RPS.

Ce n'est pas à coup de diffusion de guides, de brochures ou de circulaires qu'on va mettre un terme à la vague de souffrance au travail qui touche nos services. Vouloir faire de la prévention primaire en matière de RPS nécessite de cesser ces réorganisations constantes. Au-delà, cela nécessite que la DRH arrête de se réfugier sur la responsabilité des DIRECCTE en tant que chefs de service pour ne pas prendre les mesures de prévention qui s'imposent au niveau national. Imposer au DIRECCTE de réaliser les enquêtes CHSCT en cas de suicide et tentative, y compris hors des locaux, malaise, altercation... serait un premier pas dont nous ne pouvons faire l'économie.

Derrière un discours qui se veut protecteur de la santé des agent.es, la DRH se range du côté des DIRECCTE sur le périmètre des CHSCT issus des prochaines élections du 6 décembre 2018. Alors qu'elle déplore le manque d'enquêtes CHSCT ou de visites de service, elle refuse d'imposer la mise en place de CHSCT de proximité comme demandé par nos organisations syndicales et les ISST. Pour notre part, nous continuons à nous opposer à tous les projets qui visent à affaiblir la représentation du personnel, tels ceux de la DRH et des DIRECCTE comme celui de la DGAFP qui entend qui faire fusionner CT et CHSCT à l'instar du secteur privé.

Malheureusement, le manque d'ambition des propositions du Ministère en matière de prévention des RPS contenu dans les orientations 2019 ne sont pas pour nous rassurer.